

VIVACTIS GROUP
Société anonyme
Avenue Gustave Demey 57
1160 Auderghem
RPM Bruxelles
TVA BE 0443.670.476

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 juin
2024**

Les actionnaires de VIVACTIS GROUP SA (la **Société**) sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Société, avenue Gustave Demey 57, 1160 Auderghem, le 28 juin 2024 à 10h30 et dont l'ordre du jour est le suivant:

1. Prise de connaissance de la démission de M. Vincent Leclercq en tant qu'administrateur à partir du 23 février 2024.
2. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (comptes statutaires et consolidés).
3. Examen du rapport spécial du conseil d'administration (comptes statutaires)
4. Examen des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (comptes statutaires et consolidés) et proposition d'approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023.
5. Décision relative à l'affectation des résultats
6. Proposition de renouveler le mandat de LVM Audit Services, réviseurs d'entreprises, pour une durée de 3 ans.
7. Proposition d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire.
8. Procurations pour l'accomplissement des formalités de publicité.
9. Divers.

FORMALITES D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION - Pour pouvoir participer et voter à l'assemblée ordinaire, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions des articles 26 et 27 des statuts. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, **au plus tard le 26 juin 2024 à 17 heures**, communiquer à la Société, par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com, une attestation établie par un teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à l'assemblée générale. Les propriétaires de titres nominatifs sont priés de notifier à la Société, par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com, leur intention de participer à l'assemblée au plus tard à la même date.

PROCURATION – VOTE PAR CORRESPONDANCE - Chaque actionnaire a également la possibilité de se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire ou de voter par correspondance préalablement à l'assemblée générale, en utilisant les formulaires *ad hoc* établis par la Société. Ces formulaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.vivactis.com) et peuvent être obtenus sur simple demande par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com. Ces formulaires dûment complétés et signés doivent être communiqués à la Société par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com, au plus tard le **26 juin 2024 à 17 heures**.

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — www.vivactis.com
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter ou voter par correspondance doivent également remplir les formalités pour assister et voter à l'assemblée générale, comme décrit ci-dessus.

DROIT DES ACTIONNAIRES DE POSER DES QUESTIONS – En vertu de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, un actionnaire peut poser par écrit des questions aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions peuvent être déposées par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard pour le **26 juin 2024 à 17 heures**. Les questions d'un actionnaire seront uniquement prises en considération si celui-ci a respecté toutes les formalités d'admission pour participer à l'assemblée générale.

DOCUMENTS DISPONIBLES - Tous les documents concernant l'assemblée générale que la loi requiert de mettre à disposition des actionnaires, pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.vivactis.com) à partir de la publication de la présente convocation. Une copie de ces documents sera également envoyée par e-mail aux actionnaires qui, au plus tard sept jours avant l'assemblée générale, ont rempli les formalités pour être admis à l'assemblée générale.

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — www.vivactis.com
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA